NATIONS UNIES **E**

Conseil Economique et Social

Distr.
GÉNÉRALE

EB.AIR/WG.1/1999/1
27 avril 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

ORGANE EXÉCUTIF DE LA CONVENTION SUR LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE TRANSFRONTIÈRE À LONGUE DISTANCE

Groupe de travail des effets
(Dix-huitième session, Genève, 25-27 août 1999)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA DIX-HUITIÈME SESSION

qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève,
et s'ouvrira le mercredi 25 août 1999, à 10 heures

1. Adoption de l'ordre du jour.

2. Adoption du rapport sur les travaux de la dix-septième session (EB.AIR/WG.1/1998/2).

3. Questions découlant de la seizième session de l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (ECE/EB.AIR/59) et de sa session extraordinaire du 31 mai 1999 (ECE/EB.AIR/64) ainsi que des vingt-septième, vingt-huitième, vingt-neuvième et trentième sessions du Groupe de travail des stratégies (EB.AIR/WG.5/56, 58, 60 et 62).

Les documents établis sous les auspices ou à la demande de l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance aux fins d'une distribution GÉNÉRALE doivent être considérés comme provisoires tant qu'ils n'ont pas été APPROUVÉS par l'Organe exécutif.

GE.99-31392 (F)

4. Examen indépendant des activités relatives aux effets (EB.AIR/WG.1/1999/3).

5. Résultats et objectifs à court terme des activités relatives aux effets (EB.AIR/WG.1/1999/4) :

   a) Programme international concerté d'évaluation et de surveillance des effets de la pollution atmosphérique sur les forêts (EB.AIR/WG.1/1999/5);

   b) PIC d'évaluation et de surveillance de l'acidification des cours d'eau et des lacs (EB.AIR/WG.1/1999/6);

   c) PIC relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux, y compris ceux des monuments historiques et culturels (EB.AIR/WG.1/1999/7);

   d) PIC relatif aux effets de la pollution atmosphérique et d'autres phénomènes perturbateurs sur les cultures et les végétaux non ligneux (EB.AIR/WG.1/1999/8);

   e) PIC de surveillance intégrée des effets de la pollution atmosphérique sur les écosystèmes (EB.AIR/WG.1/1999/9);

   f) Cartographie des niveaux et des charges critiques;

   g) Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique.

6. Point des connaissances scientifiques et techniques :

   a) Les incidences de la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance et les tendances observées à cet égard (EB.AIR/WG.1/1999/10);

   b) Évaluation du risque que les matières particulaires présentent pour la santé (EB.AIR/WG.1/1999/11);

   c) Rapport succinct sur les travaux de l'atelier consacré aux niveaux critiques de l'ozone (degré II) (EB.AIR/WG.1/1999/12);

7. Priorités futures et objectifs des activités relatives aux effets (EB.AIR/WG.1/1999/3).

8. Financement des activités relatives aux effets (EB.AIR/WG.1/1999/13).

9. Élection du Bureau.

10. Questions diverses.

NOTES EXPLICATIVES

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour

Le Groupe de travail des effets doit adopter l'ordre du jour de sa dix-huitième session.

Point 2 : Adoption du rapport sur les travaux de la dix-septième session

Le Groupe de travail des effets doit adopter le rapport sur les travaux de sa dix-septième session (EB.AIR/WG.1/1998/2).

Point 3 : Questions découlant de la seizième session de l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance et de sa session extraordinaire du 31 mai 1999 ainsi que des vingt-septième, vingt-huitième, vingt-neuvième et trentième sessions du Groupe de travail des stratégies

Le secrétariat appellera l'attention du Groupe de travail sur les débats qui ont eu lieu et sur les décisions qui ont été adoptées au sujet de ses travaux à la seizième session de l'Organe exécutif (ECE/EB.AIR/59) et à sa session extraordinaire du 31 mai 1999 (ECE/EB.AIR/64), ainsi qu'aux vingt-septième, vingt-huitième, vingt-neuvième et trentième sessions du Groupe de travail des stratégies (EB.AIR/WG.5/56, 58, 60 et 62). En outre, il informera le Groupe de travail de l'état de la Convention et des activités menées par les autres organes subsidiaires de l'Organe exécutif.

Point 4 : Examen indépendant des activités relatives aux effets

Le Groupe de travail sera saisi d'une note établie par son bureau en collaboration avec le secrétariat, récapitulant les conclusions et recommandations formulées à l'issue de l'examen indépendant des activités relatives aux effets (EB.AIR/WG.1/1999/3). Le Groupe de travail est censé examiner ces conclusions et recommandations puis en tenir compte lorsqu'il examinera les derniers résultats ainsi que les priorités futures et les objectifs des activités relatives aux effets (point 7).

Point 5 : Résultats et objectifs à court terme des activités relatives aux effets

Le Groupe de travail sera saisi du rapport annuel commun de 1999 des Programmes internationaux concertés, du Programme de cartographie et de l'Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique sur l'état d'avancement des activités relatives aux effets (EB.AIR/WG.1/1999/4). On trouvera également dans ce rapport une liste d'activités à envisager pour répondre aux besoins prioritaires définis par l'Organe exécutif.

a) PIC d'évaluation et de surveillance des effets de la pollution atmosphérique sur les forêts : le pays chef de file de l'Équipe spéciale du Programme rendra compte des progrès réalisés, y compris des résultats de la quinzième réunion de l'Équipe spéciale, qui s'est tenue à Vilnius (Lituanie).

Le Groupe de travail est censé examiner le rapport récapitulant les résultats obtenus en 1998 dans le cadre des activités de surveillance de l'état des forêts en Europe (EB.AIR/WG.1/1999/5) ainsi qu'un rapport intérimaire sur la poursuite de l'évaluation intégrée des données de surveillance et sur les projets de développement des activités de surveillance;

b) PIC d'évaluation et de surveillance de l'acidification des cours d'eau et des lacs : le pays chef de file de l'Équipe spéciale du Programme rendra compte des progrès réalisés, y compris des résultats de la quatorzième réunion de l'Équipe spéciale, qui s'est tenue à Zakopane (Pologne). Le Groupe de travail sera saisi d'un rapport récapitulant les résultats de l'atelier sur les méthodes de surveillance biologique (Zakopane, octobre 1998) et faisant état de l'évaluation des résultats des opérations d'étalonnage comparatif (EB.AIR/WG.1/1999/6). Le pays chef de file rendra compte également des progrès réalisés dans le cadre de la préparation du rapport sur 12 ans et des nouveaux travaux entrepris aux fins du développement de la base de données régionale sur les lacs et les cours d'eau;

c) PIC relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux, y compris ceux des monuments historiques et culturels. Le pays chef de file de l'Équipe spéciale du Programme rendra compte des progrès réalisés, y compris des résultats de la quinzième réunion de l'Équipe spéciale, qui s'est tenue à Toronto (Canada). Le Groupe de travail sera saisi d'un rapport intérimaire sur la mise au point du nouveau programme d'exposition et la création, aux fins de ce programme, d'une base de données relatives à l'environnement (EB.AIR/WG.1/1999/7). En outre, le pays chef de file présentera un rapport sur l'état d'avancement des travaux de modélisation et de cartographie des zones où il existe un risque accru de corrosion;

d) PIC relatif aux effets de la pollution atmosphérique et d'autres phénomènes perturbateurs sur les cultures et les végétaux non ligneux : le pays chef de file de l'Équipe spéciale du Programme rendra compte des progrès réalisés, y compris des résultats de la douzième réunion de l'Équipe spéciale, qui s'est tenue à Beaumaris (Royaume-Uni) et présentera le rapport annuel de 1999 faisant le point des résultats obtenus dans le cadre du Programme. Le Groupe de travail sera saisi d'un rapport récapitulant les nouveaux progrès réalisés dans le cadre des travaux de modélisation de degré II concernant les cultures et la végétation naturelle (EB.AIR/WG.1/1999/8). Le pays chef de file rendra compte également de l'état d'avancement des activités consacrées à l'établissement de cartes de degré II ainsi que des travaux visant à déterminer les caractéristiques des communautés végétales naturelles et semi-naturelles sensibles à l'ozone.

e) PIC de surveillance intégrée des effets de la pollution atmosphérique sur les écosystèmes : le pays chef de file de l'Équipe spéciale du Programme rendra compte des progrès réalisés, y compris des résultats de la septième réunion de l'Équipe spéciale, qui s'est tenue à Wallingford (Royaume-Uni). Le Groupe de travail sera saisi d'un rapport intérimaire sur l'élaboration d'une stratégie scientifique pour étudier les flux de métaux lourds (EB.AIR/WG.1/1999/9). En outre le pays chef de file présentera le huitième rapport annuel du Programme (1999);

f) Cartographie des niveaux et des charges critiques : le pays chef de file de l'Équipe spéciale de la cartographie rendra compte des progrès réalisés dans l'établissement des cartes des niveaux et des charges critiques, y compris des résultats de la quinzième réunion de l'Équipe spéciale, qui s'est tenue à Berlin (Allemagne). En outre il fournira des informations sur le prochain atelier consacré aux limites critiques pour les métaux lourds (Schwerin (Allemagne) octobre 1999). Le Centre de coordination pour les effets (CCE) informera le Groupe de travail des derniers résultats de ses activités de cartographie, notamment des conclusions du dixième atelier du CCE sur la cartographie des charges et des niveaux critiques, qui s'est tenu à Prague (République tchèque). Le Groupe de travail sera saisi du rapport d'activité du CCE pour 1999, y compris d'informations sur la poursuite de l'analyse des données relatives aux charges critiques et le développement de la méthodologie concernant les charges/niveaux critiques;

g) Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique : le Centre européen pour l'environnement et la santé de l'Organisation mondiale de la santé, qui dirige l'Équipe spéciale, fournira des informations sur le développement de ses activités, y compris les résultats de sa deuxième réunion, qui s'est tenue à Bilthoven (Pays-Bas), et soumettra un rapport intérimaire sur la préparation d'une évaluation préliminaire du risque que les matières particulaires présentent pour la santé ainsi que des projets de propositions concernant les activités qui pourraient être entreprises dans l'avenir au sujet des polluants organiques persistants et des métaux lourds.

Point 6 : Point des connaissances scientifiques et techniques

a) Les incidences de la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance et les tendances observées à cet égard : le Groupe de travail sera saisi, pour examen et adoption, d'un résumé du rapport de fond sur les incidences de la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance et les tendances observées à cet égard (EB.AIR/WG.1/1999/10). En outre le Groupe de travail devrait examiner le projet de rapport technique sur les incidences de la pollution atmosphérique et les tendances observées à cet égard ainsi que le plan de la version condensée du rapport (destinée au grand public);

b) Évaluation du risque que les matières particulaires présentent pour la santé : le Groupe de travail sera saisi, pour examen et adoption, d'un résumé du rapport sur l'évaluation préliminaire du risque que les matières particulaires faisant l'objet d'un transport atmosphérique transfrontière à longue distance présentent pour la santé (EB.AIR/WG.1/1999/11). En outre le Groupe de travail devrait examiner le projet de rapport technique sur le sujet;

c) Niveaux critiques de l'ozone (degré II) : le Groupe de travail sera saisi d'un rapport succinct sur les travaux de l'atelier consacré aux niveaux critiques de l'ozone (degré II), qui s'est tenu à Gerzensee (Suisse) (EB.AIR/WG.1/1999/12). Le Groupe de travail voudra peut-être prendre note de ce rapport.

Point 7 : Priorités futures et objectifs des activités relatives aux effets

Le Groupe de travail sera saisi d'une note établie par son bureau en collaboration avec le secrétariat ainsi que de projets de propositions concernant les priorités futures, les objectifs actualisés et la mise en place d'une nouvelle structure pour les activités relatives aux effets (EB.AIR/WG.1/1999/3). Le Groupe de travail devrait examiner ces propositions, en tenant dûment compte des nouvelles priorités définies et du projet de restructuration de l'Organe exécutif, des conclusions et recommandations formulées à l'issue de l'examen indépendant des activités relatives aux effets et des propositions présentées par les différents Programmes et Équipes spéciales.

Point 8 : Financement des activités relatives aux effets

Le Groupe de travail sera saisi d'une note, établie par son bureau en collaboration avec le secrétariat, sur le financement des activités relatives aux effets (EB.AIR/WG.1/1999/13). Le Groupe de travail est censé examiner cette note qui récapitule les tâches à entreprendre en priorité dans le cadre des activités relatives aux effets, rend compte de l'utilisation des contributions volontaires en 1998 et indique quels sont les plans pour 1999-2000.

Point 9 : Élection du Bureau

Le Groupe de travail des effets doit élire un président et cinq vice-présidents qui constitueront le Bureau et resteront en fonctions jusqu'à la fin de la session suivante.

Point 10 : Questions diverses

Le Groupe de travail des effets sera saisi, pour examen, de la liste provisoire des réunions pour 1999-2000, établie par le secrétariat à partir des renseignements fournis par les délégations et les différents Programmes.